

Mesures de contrainte : Comment communiquer ?
Journée nationale du 10 décembre 2015 à Berne

Exposé

Comment « bien » communiquer lors d'une mesure de contrainte ? Aspects psychologiques et sociologiques de la contrainte et du pouvoir – conséquences pratiques dans le travail avec les adultes

Patrick Zobrist, assistant social M.A.,
enseignant et chef de projet à la Haute école de Lucerne – Travail social

Résumé

L'exposé fait référence au fait que la contrainte et les mesures de contrainte ne sont pas uniquement une question de « bonne communication », ou ne doivent pas seulement être « bien communiquées ». D'un point de vue sociologique, les actes des individus sont toujours caractérisés par des aspects structurels : des règles et des ressources (structures) permettent et limitent les actes des individus. Cela signifie que tous nos actes sont permis ou limités par des marges de manœuvre. La contrainte et la liberté sont, à un degré de valeur différent, des conditions-cadres de l'action qui ne doivent pas être niées. Les marges de manœuvre sont en règle générale perçues différemment par les acteurs. La prise de conscience universelle, la clarification et la clarté concernant les marges de manœuvre sont donc primordiales pour une approche professionnelle de la contrainte. Les différents niveaux de ressources, la diversité des positions et des rôles dans les systèmes sociaux et la possibilité d'imposer des valeurs et des normes entraînent le pouvoir. Les échanges sociaux sont très souvent marqués par le pouvoir. L'analyse des sources de pouvoir et la distinction réfléchie entre le pouvoir utilisé de manière légale et légitime en tant que pouvoir de limiter ou en tant que pouvoir d'empêcher illégitime font partie de l'approche du pouvoir. Au niveau psychologique, l'expérience vécue de la contrainte peut empêcher la satisfaction de besoins psychiques fondamentaux. Une approche professionnelle de la contrainte veille à restreindre la frustration des besoins fondamentaux et à soutenir la régulation des besoins des personnes concernées. En outre, il ressort de la théorie de la réactance socio-psychologique que les restrictions de la liberté doivent être limitées dans l'espace et dans le temps et que la création de marges de manœuvre peut réduire les effets de réactance.

L'approche responsable et professionnelle de la contrainte et du pouvoir va donc beaucoup plus loin qu'une « bonne communication ». Une confrontation avec les marges de manœuvre personnelles et externes et l'approche réfléchie de la contrainte et du pouvoir sont cependant indispensables.

Aspects à prendre en compte dans le cadre de mesures de contrainte:

- Transparence, clarté et ouverture (p. ex. bonne clarification du mandat et des rôles)
- Ouvrir les marges de manœuvre, donner capacité et pouvoir aux personnes concernées et les faire participer
- Respecter les besoins psychiques fondamentaux

Comment « bien » communiquer lors d'une mesure de contrainte?

Lucerne University of
Applied Sciences and Arts
**HOCHSCHULE
LUZERN**
Soziale Arbeit

Aspects psychologiques et sociologiques
de la contrainte et du pouvoir –
conséquences pratiques dans le travail
avec les adultes

Patrick Zobrist
Assistant social diplômé HES/
Master of Arts en travail social

Enseignant/chef de projet
Haute école de Lucerne – Travail social
Institut du travail social et du droit

Journée nationale COPMA: Mesures de contrainte: Comment communiquer?
Berne, 10 décembre 2015

FH Zentralschweiz

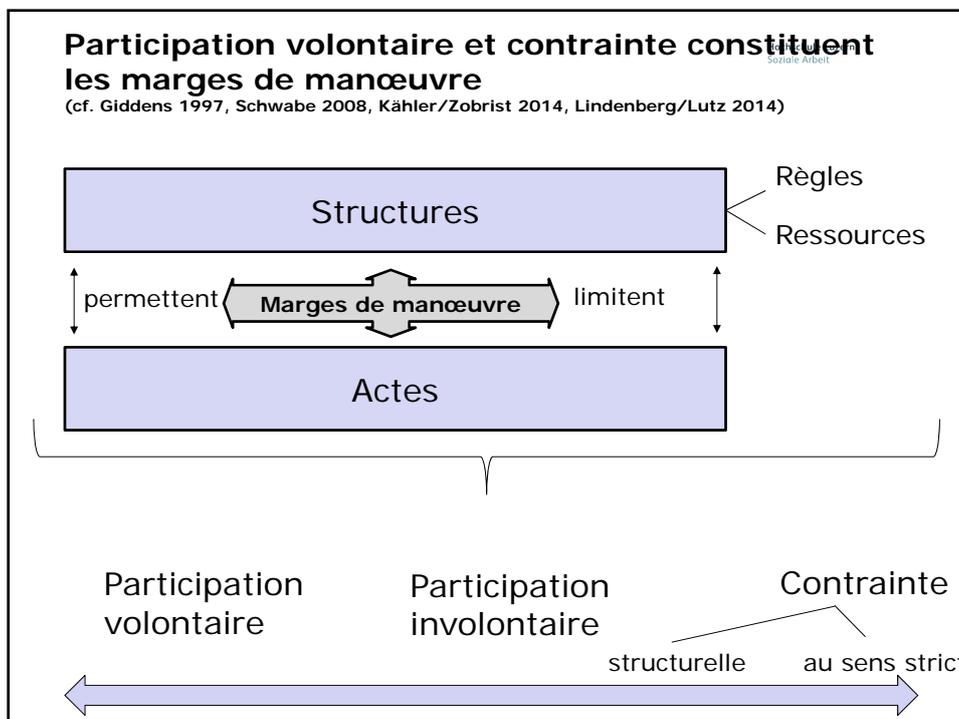
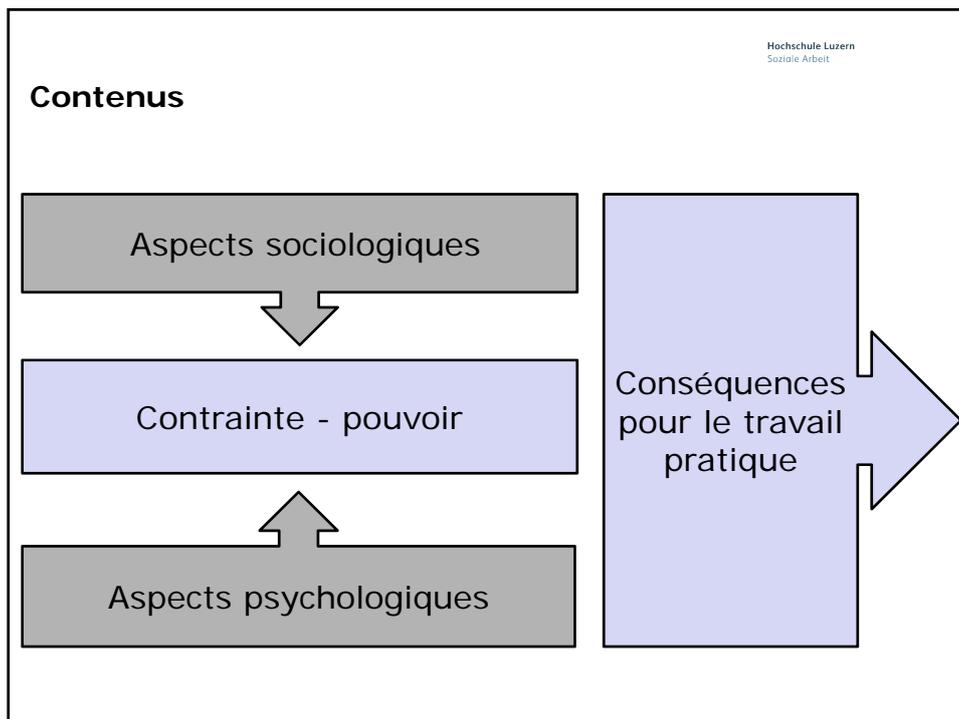
« Bien communiquer lors d'une mesure de contrainte? »

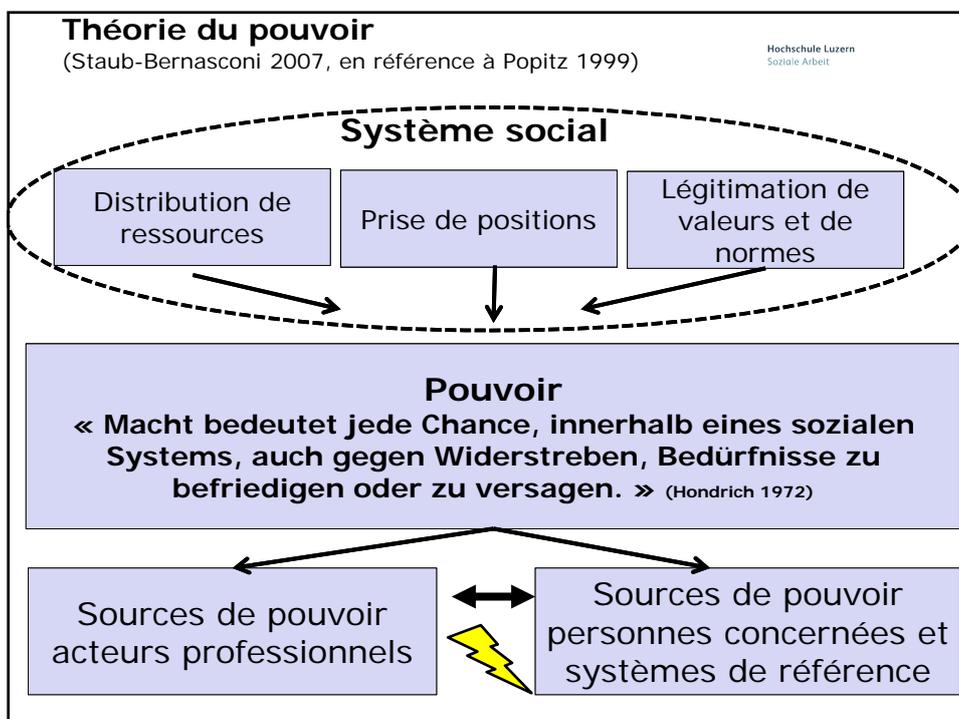
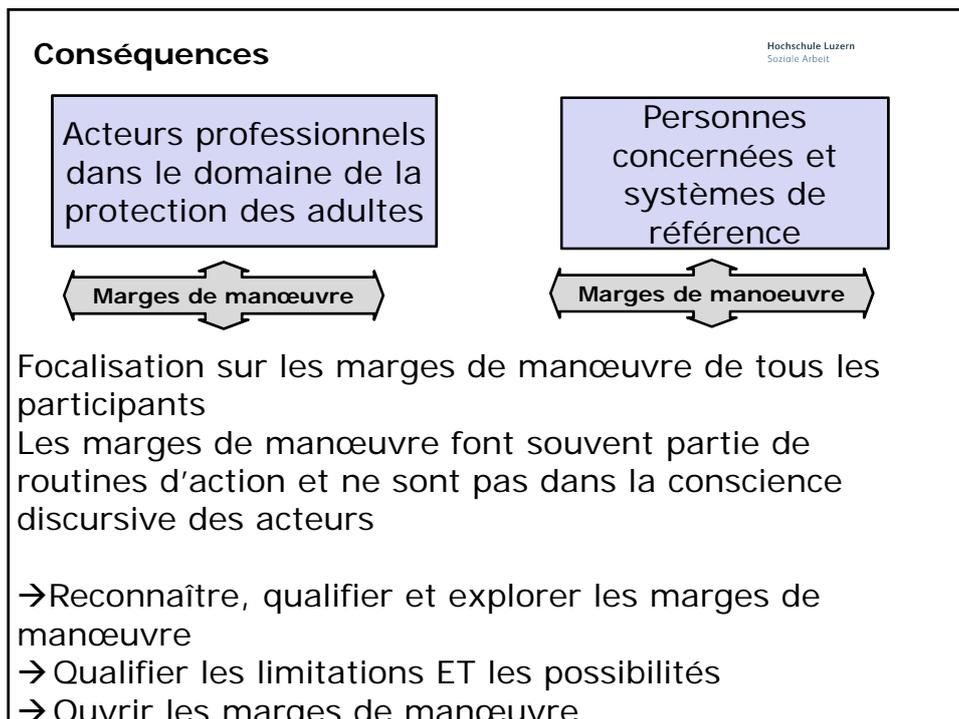
Hochschule Luzern
Soziale Arbeit



Vis à mollette
(17^e/18^e siècle)
(Stapferhaus 2004: 78)

« Uniquement »
un problème de
communication??





Les sources de pouvoir des personnes concernées

Hochschule Luzern
Soziale Arbeit

(n=89, participants/tes au cours CAS Mandatsführung Lucerne 2007-2010)

Non-respect d'accords	75%
Manque de prise de conscience du problème	70%
Expression de méfiance	53%
Dénigrement des professionnels	48%
Client dicte la collaboration/les contenus	47%
Pseudo-coopération ou manipulation	46%
Rendez-vous manqués	41%
Refus d'avoir du contact	38%
Refus d'avoir du contact avec d'autres professionnels	26%
Menaces envers des professionnels	22%

Conséquences (cf. Staub-Bernasconi 2007: 381-384)

Hochschule Luzern
Soziale Arbeit

- Le pouvoir ne peut pas être nié:
 - Le pouvoir est toujours une caractéristique d'interactions sociales
- Les personnes concernées disposent elles-aussi de sources de pouvoir; les acteurs impuissants développent un contre-pouvoir, il ne s'agit pas d'«obstruction malveillante»

-
- Ne pas « enjoliver » le pouvoir mais l'accepter
 - Qualifier clairement les responsabilités et les justifications
 - Donner capacité et pouvoir aux personnes concernées

→ Différences entre:

Pouvoir de limiter

légal et légitime

Pouvoir d'empêcher

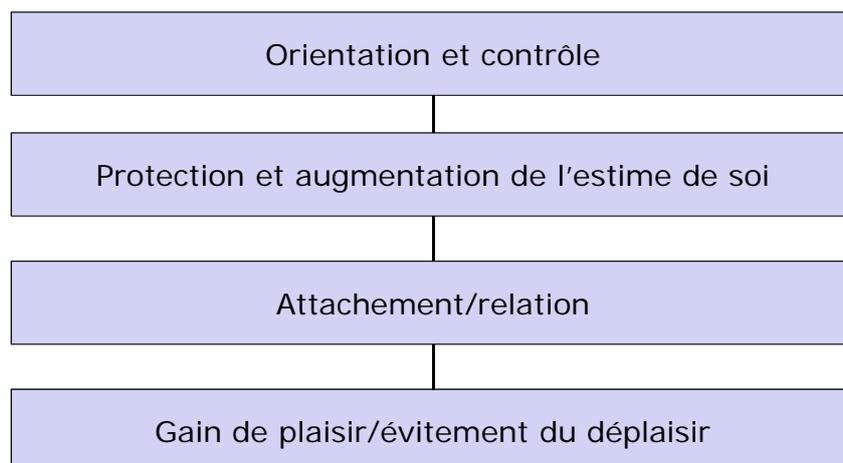
(il-)légal et illégitime

Aspects de la légitimité

- Principes/compréhension de l'Etat social des acteurs professionnels
 - p. ex.: considérations de politique financière
- Approche de la diversité des modes de vie
- Valeurs allant au-delà des droits fondamentaux (p. ex. chances individuelles de réalisation)

Aspects psychologiques:

Besoins psychiques fondamentaux (Grawe 2004)



Exemple: prise de contact dans le domaine de l'aide sociale

(Neuenschwander & Hümbelin, 2011)

Hochschule Luzern
Soziale Arbeit

*5 services sociaux urbains;
interviews téléphoniques avec des clients (n=356)*

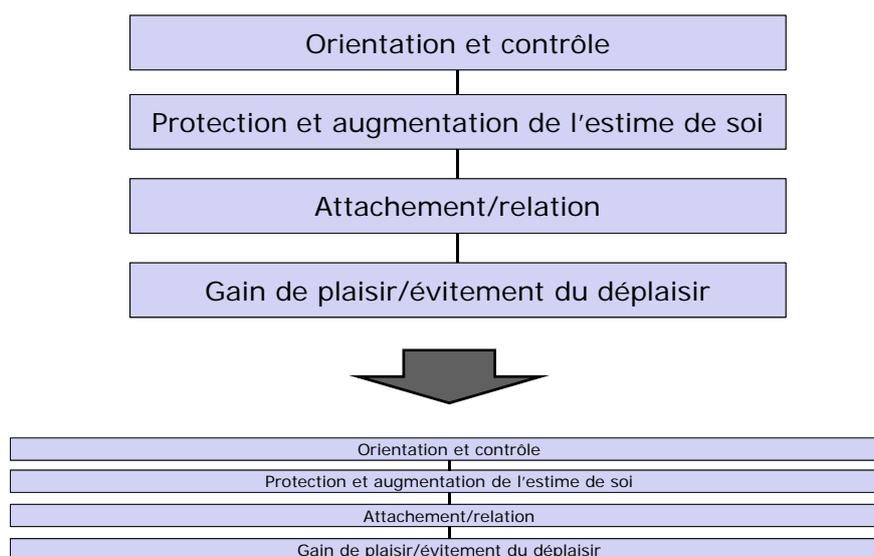
- 75% peur de perdre leur indépendance
- 50% sentiment de honte & peur de la stigmatisation
- en moyenne 3 mois d'attente jusqu'à la prise de contact
- 45%: « L'aménagement du service social me semble accueillant ».



Et à l'APEA???

Présomption: les mesures de contrainte empêchent la satisfaction des besoins

Hochschule Luzern
Soziale Arbeit



Conséquences

- Suivant le niveau de ressources des personnes concernées:
 - Régulation fonctionnelle ou dysfonctionnelle des besoins, p. ex. « résistance », retrait, résignation
- Effets sur la santé psychique (cf. Grawe 2004)

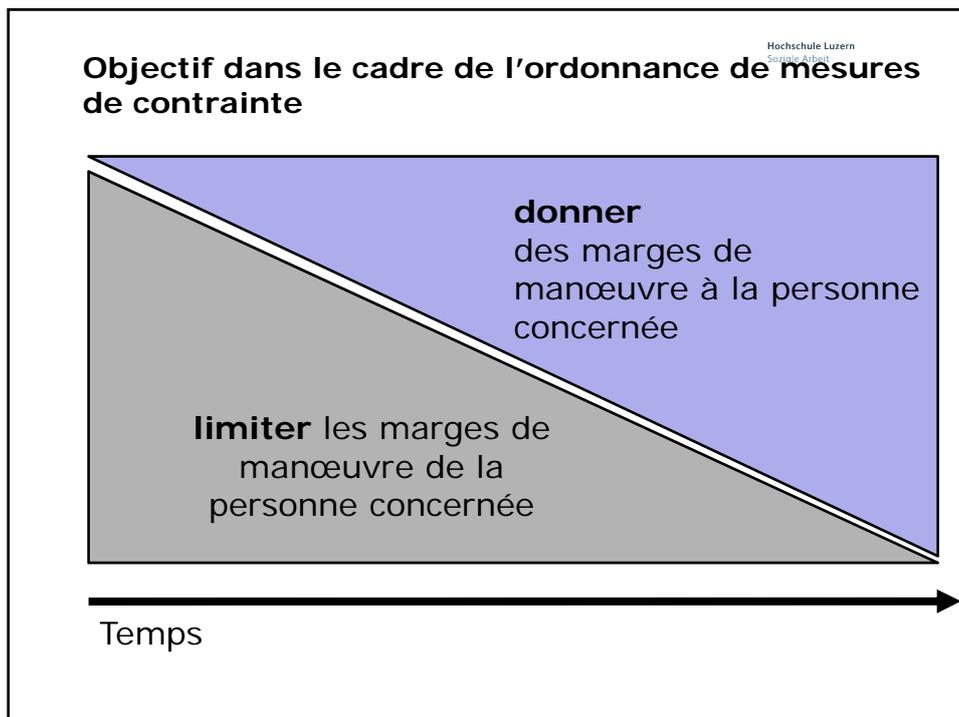


A voir: **art. 388 CC**

- ¹ « Les mesures prises par l'autorité de protection de l'adulte garantissent l'assistance et la protection de la personne qui a besoin d'aide. »
- ² « Elles préservent et favorisent autant que possible leur autonomie. »

Conséquences: satisfaire les besoins fondamentaux (en référence à Stucki/Grawe 2007)

Besoin psychique fondamental	Stratégie
Orientation et contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Créer la transparence, pouvoir être évalué • Structurer/visualiser l'entretien • Langage simple • Définir la durée de la mesure de contrainte • Mentionner les possibilités de la personne
Protection/augmentation de l'estime de soi	<ul style="list-style-type: none"> • Louer, encourager, éviter de dénigrer • Souligner la situation et non la personne • Doser la critique
Attachement/relation	<ul style="list-style-type: none"> • Rester intéressé, être attentif • Attitude positive par rapport à la personne concernée • Responsabilité de contact avec les professionnels
Gain de plaisir/ évitement du déplaisir	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les situations désagréables • Aborder le déplaisir/la colère/la fureur



Hochschule Luzern
Soziale Arbeit

Réflexions complémentaires

Le fait d'explorer et de limiter les marges de manœuvre ainsi que l'approche du pouvoir impliquent :

- **des limites juridiques**/des principes de l'Etat de droit (p. ex. droit d'être entendu)
- des **valeurs** réfléchies et portées par la société **dans le domaine de la protection de l'adulte** (N.B.: sommes-nous d'accord?)
- **une image de soi réfléchie** des acteurs
- **des connaissances scientifiques** concernant les effets de marges de manœuvre restreintes et de l'exercice du pouvoir (p. ex. traumatisme, désintégration, etc.)

Questions/discussion

Merci pour votre intérêt!

Contact: patrick.zobrist@hslu.ch